



# CONTACT

# ST GERMAIN L'HERM



*Un marché tous les jeudis matin place de la Rodade*

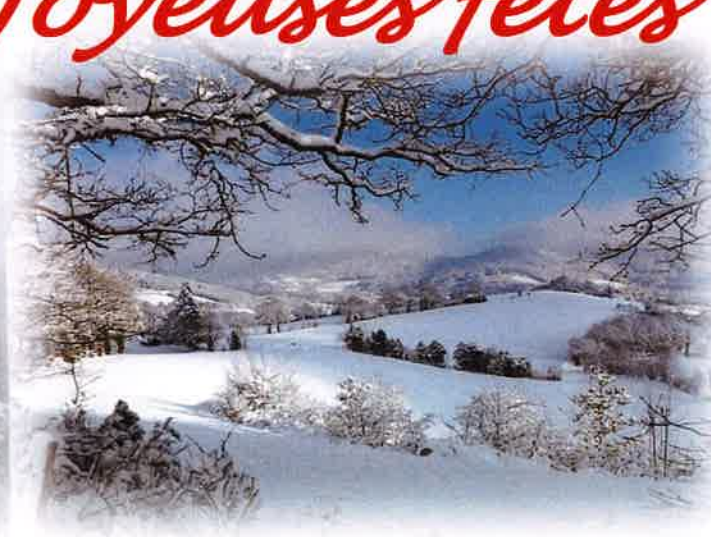
*Les foires annuelles : 23 avril, 11 juin, 26 juillet, 20 août, 27 septembre, 18 octobre*



## DÉCEMBRE 2018



## *Joyeuses fêtes*



Bulletin semestriel d'informations municipales

Directeur de publication : Chantal DESGEORGES

Rédaction : Mairie de St Germain l'Herm

600 exemplaires diffusés gratuitement dans les commerces et services locaux

IPNS

### ***Les Permanences au village***

#### **L'assistante sociale :**

Le 2ème et 4ème jeudi de chaque mois à la mairie

\*sur rendez-vous uniquement en téléphonant au centre social d'Ambert :

04 73 82 55 20

#### **Le C.L.I.C. :**

Le CLIC n'assure plus de permanence dans la commune. Les personnes concernées devront s'adresser directement au bureau d'Ambert. Tél : 04.73.82.96.67

### ***La déchetterie***

Route d'Aix-la-Fayette

Tel : 04 73 72 09 14

**Horaires** : Mardi et jeudi: 9 h 00–12 h 00 et 14 h 00 – 17 h 00

Samedi : 9 h 00 – 12 h 00 et 14 h 00 – 17 h 30

### ***Services à la personne***

« COUP DE MAIN » tél : 04.73.82.26.10

ADMR tél : 06.45.32.84.62

### ***Assistantes maternelles***

Annemieke SIMONS BAERT, Les Thiolles, St Germain l'Herm 04 73 72 09 36

Annick ROUX, place de l'église, St Germain l'Herm 04 73 72 14 97

### ***Médiathèque St Germain l'Herm***

Horaires ouverture prêt-public : Mercredi : 9h-12h30 et 13h30-18h30

Samedi : 9h-12h30



# Contact

Décembre 2018

Habitants de la commune, des environs, résidents secondaires,  
Vacanciers, amis de St Germain l'Herm, tout au long de l'année,  
Retrouvez les informations du bulletin municipal  
Site : [saintgermainlherm.com](http://saintgermainlherm.com)

## Le mot du Maire,

« L'An Vieux est mort, Vive l'An Neuf »

H.F.Amiel.

2018, 100 ans que la « Der des Der » s'est achevée, toutes ces commémorations nous aurons peut-être rafraîchi la mémoire et fait une fois encore mesurer l'absurdité de toutes ces guerres. Quelles leçons en tirerons-nous ?

Ne soyons pas surpris que des peuples se déchirent alors que dans nos villages nous n'arrivons pas à vivre ensemble sereinement. Restons sourds aux diatribes de ceux qui par leurs actes et leurs calomnies en tous genres prêchent la haine et la vengeance.

### Quelques mises au point :

- Elagage : Les agents ayant rencontré quelques problèmes lors de l'élagage des talus, nous vous faisons un rappel de la législation en vigueur. De plus le matériel (rétroviseur, etc.) peut être détérioré par des branches non coupées.  
Cf : Elagage des arbres (à la suite du mot du Maire)
- SPANC : Dans le cadre des contrôles périodiques du SPANC, vous êtes nombreux à avoir reçu la visite d'un technicien.  
Le rôle du SPANC est de vérifier les installations, les rejets d'eaux usées, de constater les pollutions et d'expliquer les améliorations à apporter. Un rapport de conformité ou de non-conformité est établi. Le SPANC n'a aucun pouvoir pour obliger les habitants à se mettre aux normes, il donne des explications sur les solutions à apporter et dans quel délai.
- Cimetière : Nous sommes souvent interpellés au sujet de tombes en mauvais état ou abandonnées, si ces tombes ne présentent pas de danger seul le désherbage est fait.
- Déneigement : Il est IMPOSSIBLE que l'agent qui déneige les villages « prenne la pelle » et dégage les devants de portes de chaque habitation. L'agent fait son possible pour ne pas obstruer les entrées et je pense que toute personne ayant un peu de bon sens peut le comprendre.
- Quelques-uns s'étonnent que nous « prêtions » des Hommes et du matériel aux communes voisines qui nous « prêtent » aussi des Hommes et du matériel. Cela s'appelle l'entraide et je compte bien faire en sorte que cela continue. Nous avons besoin les uns des autres dans nos communes rurales toutes plus exsangues les unes que les autres.

### Brèves :

- La mise en service de la fibre est prévue courant 2019. Il est impératif et indispensable que des noms de rues soient choisis dans chaque village, la numérotation sera assurée par les services de la poste. Pour cela, il faut que les habitants des villages se mettent d'accord. (Vous pouvez demander des plans au secrétariat). Ensuite le conseil municipal entérinera votre choix.
- Affaire Chantelauze : toujours en attente. Le rapport de l'expert Mr HOMBERT ayant été contesté par les parties adverses a été reconnu et certifié par le Président de tribunal.

- Maison de la Santé : La commune ne gère pas ce problème, c'est ALF qui, ayant financé ce projet, est en charge des réparations qui doivent-être faites.  
Tout le monde sait que lorsque l'on doit composer avec les assurances, les choses sont toujours plus compliquées et plus longues.
- Le terrain communal rue du marché aux chèvres : Le certificat d'urbanisme ayant été refusé une première fois ; après discussion avec la Direction Technique Territoriale, ce terrain peut-être mis en vente comme terrain à bâtir en 1 ou 2 lots.
- L'ADMR a quitté le local de l'ancienne perception pour établir ses locaux à Échandelys semble-t-il pour mauvaise entente avec la mairie !  
A noter que la mairie :
  - donnait une subvention de 1 200 euros, l'ADMR payait en loyer 1200 euros donc opération blanche ;
  - payait la location et les copies du photocopieur ;
 et demandait à l'ADMR de payer le chauffage des locaux utilisés.
- École : Suite à plusieurs entretiens avec l'inspectrice d'académie, Mme Dumont, il s'avère que les écoles primaires de St-Germain-l'Herm et Fournols affichent une baisse d'effectif.  
Il a été proposé aux deux écoles de réaliser un RPI pour éviter une décision de l'académie brutale et sans concertation.  
Les deux communes sont d'accord pour cette formule MAIS ce sera l'Inspecteur après avis de Mme Dumont qui décidera SEUL de la répartition des classes et des enseignants. Les conseils municipaux n'ont aucun pouvoir décisionnaire (voir Délibération du 7/12/2018).

#### Travaux réalisés :

- - Chemin de Losfond  
- Cour de l'école  
- Trottoir devant maison Marquet
- } 47 023,80 € TTC
- Remplacement du matériel informatique de la Mairie 2 000 € TTC
  - Entretien courant des véhicules 16 428 €
  - Entretien courant de la chaufferie (sans approvisionnement) 19 324 €
  - Enrobé dans les chemins 14 225 € TTC
  - Réfection d'une salle de la mairie qui servira d'archives par les employés municipaux
  - Remplacement de plusieurs vannes et réparation de fuites importantes sur le réseau par les employés communaux. Merci à eux pour leur disponibilité, rapidité et leur efficacité.
  - Entretien des fossés par les agents et l'entreprise Magaud.
  - Éclairage Public : Vigilec a terminé les travaux de rénovation de l'éclairage public. Ces travaux ont été réalisés en partenariat avec ALF, le SIEG, et la commune (délibération du 09 avril 2018 dans Contact de Juillet).  
Dans le bourg, des lampes à LED ont été installées ce qui permet un abaissement de la luminosité de 23 h à 5 h. Une économie de 50 % sera réalisée avec ce dispositif par rapport au précédent tout en laissant le village éclairé.  
Dans les villages, les vieilles lanternes ont été remplacées. L'extinction reste la même : économie de 20 % environ.  
Nous avons pu réaliser ces travaux à moindre coût en bénéficiant des CEE (Certificats d'Économies d'Énergies). Sans « ce coup de pouce », la commune n'aurait jamais pu réaliser ces améliorations.
  - Clocher : les heures ne sonnant plus correctement, nous avons fait intervenir l'Entreprise Bodet. Diagnostic : la crémaillère d'entraînement du moteur de tintement est hors service. Coût du remplacement : 1308 euros TTC.

#### Travaux à prévoir :

- Protection des captages : Suite à un arrêté Préfectoral du 18.01.2016, une enquête publique a été réalisée par la SAFEGE concernant :
  - la réhabilitation des 9 captages communaux,
  - la matérialisation des périmètres,
  - la création d'un captage avec drain.

Cet arrêté sera caduc en 2021 et il paraît urgent de commencer les travaux pour ne pas risquer une mise en demeure de la Préfecture.

Coût : - maîtrise d'œuvre en cours de règlement : 5 200 € HT

- des travaux : 529 000 € HT

- Travaux sur les châteaux d'eau :
  - compteurs à remplacer ou à étalonner
  - tuyauteries défectueuses
- Bureau secrétariat : Les fenêtres laissent « entrer l'air et l'eau »
- Réfection Place de la Rodade et autres chemins
- Lagune : Suite à la visite de la SATESE, énormément de travaux coûteux sont à prévoir pour que les normes soient respectées.

Encore une fois, vous constaterez que la gestion d'une commune n'est pas facile. Faute de moyens, il faut toujours plus avec moins.

Nous essayons de réduire au maximum les frais mais des dépenses sont indispensables et nous n'empêcherons pas les « yaka et faucon »

Nous avons sans doute fait des mécontents mais vous comprendrez aisément qu'il est impossible de répondre à chaque problème individuellement. Nous essayons de traiter tous les St Germinoises de façon équitable et sans passe-droit.

Je vous souhaite d'être HEUREUX de vivre à St Germain car comme disait Voltaire « c'est bon pour la santé ».

Le conseil municipal, les agents et moi-même nous vous présentons tous nos vœux pour cette nouvelle année.



### *Vœux du Conseil Municipal*

Le conseil municipal sera heureux de vous accueillir  
**le vendredi 11 janvier 2019 à 18 h**  
**à la salle Culturelle**  
pour vous présenter ses vœux autour de la galette.

Tous les habitants du village sont conviés. Ce sera l'occasion pour les nouveaux arrivants de se faire connaître et de nous connaître.

# **ELAGAGE DES ARBRES**

## **I - Arrêté général**

Le Maire peut prévoir d'imposer aux riverains des voies relevant de sa compétence de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété menaçant de tomber ou mettant plus largement en cause la sécurité sur les voies publiques communales.

## **II - Servitude de visibilité**

Par ailleurs, des servitudes de visibilité peuvent être établies après enquête publique (art. L 114-4 et s. du code de la voirie routière). Les servitudes de visibilité peuvent comporter l'obligation de « supprimer les plantations gênantes » pour les propriétés riveraines ou voisines des voies publiques situées à proximité de croisements, virages ou points dangereux ou incommodes pour la circulation publique.

## **III - Intervention sur une voie communale**

Le maire peut, au titre de ses pouvoirs de police, mettre en demeure les propriétaires riverains de voies de circulation d'élaguer ou d'abattre les arbres susceptibles d'entraver la circulation (art. L 2212-2-2 du CGCT). En l'absence de résultat, le maire fera procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage et les frais afférents aux opérations seront mis à la charge des propriétaires négligents.

Mais, s'agissant d'une décision individuelle défavorable, la mise en demeure doit être précédée d'une procédure contradictoire (JO Sénat, 11.09.2014, question n 11493, p. 2075) par laquelle le maire doit préalablement inviter l'administré à présenter ses observations.

Le maire peut envoyer une lettre d'avertissement avant d'engager l'intervention d'office.

Le maire dispose également de la possibilité d'utiliser l'article R 116-2 du code de la voirie routière, qui permet de punir d'une amende prévue pour les contraventions de 5e classe ceux qui, « en l'absence d'autorisation, auront établi ou laissé croître des arbres ou haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier ».

## **IV - Intervention sur un chemin rural**

L'article D 161-24 du code rural et de la pêche maritime prévoit une procédure similaire pour les chemins ruraux, pour lesquels des travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, aux frais des propriétaires, après engagement d'une procédure contradictoire et mise en demeure restée sans résultat.

A l'issue de la réalisation de l'élagage d'office, la commune peut émettre un titre de recettes à régler à la perception par le propriétaire riverain. Toutefois, cet article ne découle pas d'une loi. Or, l'exécution d'office n'est possible, selon la jurisprudence, que si un texte de loi l'autorise ou s'il n'y a pas d'autres moyens de faire respecter le droit, ou encore en cas de « danger grave et imminent » ou « d'extrême urgence ». Un tribunal administratif a ainsi jugé que si l'article D 161-24 prévoit bien que les frais de l'exécution d'office des travaux d'élagage le long des chemins ruraux sont mis à la charge des propriétaires riverains négligents, une telle disposition est illégale car elle ne repose sur aucun fondement législatif (TA Caen, 24.03.2009, Falet, n°0701516 jugement non frappé d'appel).

## **V - Circulation**

En cas de travaux, le maire peut prendre un arrêté permettant d'assurer la sécurité des usagers des voies en question.

AR PREFECTURE

063-216303537-20180618-2018\_06\_33-DE  
Recu le 21/06/2018

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers L'an Deux Mil dix-huit, le 18 juin à 20 h 30

- en exercice	11	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, Maire.
- présents	11	
- votants	11	
- absents	0	
- exclus	0	

Date de convocation : 13 juin 2017  
Date d'affichage : 13 juin 2017

Présents: BLANCHARD Pierre, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, GUILLY Bernard,  
JOSSERAND Franck, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, Sylvie POUYET, Daniel  
ROMEAS, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette

Absents excusés :

a été nommé secrétaire : Jacques THABOUILLOT

### Délibération 33 - 2018

#### OBJET : attribution marché de voirie programme 2018

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, suite à l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres réunie le 05 juin 2018 concernant l'appel public à la concurrence pour procédure adaptée lancée le 04 Mai 2018, et l'analyse des dites offres, le résultat de la consultation :

Travaux de Voirie Communale 2018 : chemin de Losfond, village de Losfond, cour de l'école primaire, trottoir route de la Chaise Dieu

Quatre entreprises ont été consultées et ont envoyé une offre : COLAS, EIFFAGE, EUROVIA DALA et SAS CHEVALIER.

Entreprise la moins-disante : SAS CHEVALIER pour un montant de 39 964.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, valide la proposition de la commission d'appel d'offres et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces administratives et financières concernant le marché référencés ci-dessus pour un montant total de 39 964.00 € HT € H.T.

Pour extrait conforme

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt  
en Sous-préfecture d'Ambert le 21 juin 2018  
et publication ou notification du 21 juin 2018

Le Maire  
Mme Chantal DESGEORGES



AR PREFECTURE

063-216303537-20180618-2018\_06\_36-DE  
Reçu le 21/06/2018

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers L'an Deux Mil dix-huit, le 18 juin à 20 h 30

- en exercice	11	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, Maire.
- présents	11	
- votants	11	
- absents	0	
- exclus	0	

Date de convocation : 13 juin 2017  
Date d'affichage : 13 juin 2017

Présents: BLANCHARD Pierre, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, GUILLY Bernard, JOSSERAND Franck, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, Sylvie POUYET, Daniel ROMEAS, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette

Absents excusés :

a été nommé secrétaire : Jacques THABOUILLOT

### Délibération 36 – 2018 OBJET : subvention GAIA

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les facture concernant les repas pris par les bénévoles de l'association GAIA lors de diverses activités de nettoyage et d'entretien du domaine public de la commune : site de la Cascade, bords de routes, étang de Lallabert. Le total s'élève à 580.00 euros.

Après en avoir délibéré et à 8 voix pour et 3 abstentions (Jacques THABOUILLOT, Jean-Luc MONGHEAL, Franck JOSSERAND qui ont participé à ces activités)), le Conseil Municipal décide de verser la somme de 580.00 € à l'association GAIA en remboursement de ses frais.

Pour extrait conforme

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt  
en Sous-préfecture d'Ambert le 21 juin 2018  
et publication ou notification du 21 juin 2018

Le Maire  
Mme Chantal DESGEORGES





AR PREFECTURE

063-216303537-20180618-2018\_06\_37-DE  
Reçu le 21/06/2018

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers      L'an Deux Mil dix-huit, le 18 juin à 20 h 30

- en exercice	11	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement
- présents	11	convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel
- votants	11	de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES,
- absents	0	Maire.
- exclus	0	

Date de convocation :      Date d'affichage :  
13 juin 2017                      13 juin 2017

Présents: BLANCHARD Pierre, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, GUILLY Bernard, JOSSERAND Franck, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, Sylvie POUYET, Daniel ROMEAS, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette

Absents excusés :

a été nommé secrétaire : Jacques THABOUILLOT

### Délibération 37 – 2018

#### OBJET : suppression et création de postes

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

#### ARTICLE 1 :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

Mme Patricia MONGHEAL, Adjoint Administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, employée à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 10 h 00, a présenté sa démission à la date du 06 juin 2018 par courrier en recommandé avec AR. Au 31 juillet 2018, Mme Patricia MONGHEAL sera radiée des effectifs de la collectivité et le poste supprimé.

#### ARTICLE 2 :

Afin de remplacer Mme MONGHEAL, Madame le Maire propose à l'assemblée la création d'un poste d'adjoint administratif territorial, en CDD, à temps non complet à raison de 8 heures par semaine, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour et une abstention (M. Pascal CARLE) charge Madame le maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait conforme

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt  
en Sous-préfecture d'Ambert le 21 juin 2018  
et publication ou notification du 21 juin 2018

Le Maire  
Mme Chantal DESGEORGES



AR PREFECTURE

063-216303537-20181207-2018\_12\_54-DE  
Regu le 10/12/2018

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers      L'an Deux Mil dix-huit, le 7 décembre à 20 h 30

- en exercice	11	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, Maire.
- présents	08	
- votants	10	
- absents	03	
- exclus	0	

Date de convocation :      Date d'affichage :  
3 décembre 2018              3 décembre 2018

Présents : BLANCHARD Pierre, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, GUILLY Bernard, MONGHEAL Jean-Luc, POUYET Sylvie, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette

Absents excusés : OLLEON Daniel (pouvoir à Yvette VOISSET), ROMEAS Daniel (pouvoir à Jacques THABOUILLOT), Franck JOSSERAND  
a été nommé secrétaire : Pierre BLANCHARD

### Délibération n° 54-2018

#### Objet : regroupement pédagogique

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la « Convention pour un aménagement pluriannuel des territoires scolaires du premier degré dans le Puy-de-Dôme » signée en mars 2017, un travail de concertation s'est ouvert avec les élus, les enseignants et les partenaires de l'Education nationale. Des diagnostics partagés ont pu être réalisés pour identifier sur des territoires infra-départementaux des évolutions nécessaires et pertinentes au bénéfice des élèves.

Parmi les évolutions possibles, la création d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal présente des avantages :

- diminution du nombre de niveaux par classe,
- constitution de cohortes d'élèves plus importantes,
- possibilité de prévoir des organisations pédagogiques plus variées,
- possibilité d'établir un projet d'école commun et de partager des actions communes,
- renforcer les continuités pédagogiques.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, est favorable à la création d'un regroupement pédagogique à la rentrée de septembre 2019 avec l'école de Fournols qui pourrait se décliner de deux façons : 3 classes à St Germain l'Herm et 1 à Fournols, ou 2 classes à St Germain l'Herm et 2 classes à Fournols, la décision définitive étant prise par l'inspection d'Académie.

La signature d'une convention ruralité avec l'administration de l'Education Nationale garantirait le maintien des 4 postes sur le RPI pendant 3 ans.

Acte rendu exécutoire après le dépôt  
en Sous-préfecture d'Ambert le 10 décembre 2018  
et publication ou notification du 10 décembre 2018

Le Maire  
Chantal DESGEORGES



AR PREFECTURE

063-216303537-20181207-2018\_12\_55B-AU  
Regu le 13/12/2018

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers      L'an Deux Mil dix-huit, le 7 décembre à 20 h 30

- en exercice	11	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, Maire.
- présents	08	
- votants	10	
- absents	03	
- exclus	0	

Date de convocation :      Date d'affichage :  
3 décembre 2018              3 décembre 2018

Présents : BLANCHARD Pierre, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, GUILLY Bernard, MONGHEAL Jean-Luc, POUYET Sylvie, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette  
Absents excusés : OLLEON Daniel (pouvoir à Yvette VOISSET), ROMEAS Daniel (pouvoir à Jacques THABOUILLOT), Franck JOSSERAND  
a été nommé secrétaire : Pierre BLANCHARD

### Délibération n° 55B-2018 Objet : voyage scolaire

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet de voyage scolaire.  
L'enseignante actuelle de la classe de CE2, CM1 et CM2, Mme Juliette PASTURAL, propose de refaire une classe de découverte. Le projet imaginé conduirait les élèves pendant quatre jours / trois nuits à la découverte de la région périgourdine de Montignac / grotte de Lascaux. L'école de St-Alyre-d'Arlanc, comme en 2016, participerait au même voyage. Cela permettrait de réduire les coûts. Accompagneraient les 2 enseignantes, 4 adultes pour aider à l'encadrement, et le chauffeur du car. Le coût total prévu est de 8250 € : 6300,00 € pour le séjour + 1950,00 € pour le transport. Il y a actuellement dans les classes concernées 15 élèves à St-Germain-l'Herm et 16 à St-Alyre-d'Arlanc. Le coût serait de 266,13 € pour chacun des 31 élèves des deux écoles. Pour l'école de St-Germain-l'Herm, la participation des parents serait de 40,00€ par enfant. La coopérative scolaire de St-Germain-l'Herm participera en versant 10,00€ par élève. Resterait à charge pour l'Amicale laïque de St-Germain-l'Herm et chacune des communes 216,13€ par élève. Si la répartition du reste à charge entre les communes et l'Amicale laïque était fixée à 50/50, cela représenterait un montant pour :

- Amicale laïque de St-Germain-l'Herm (15 enfants)  $15 \times 108,065 = 1\ 620,97\text{€}$
- Commune d'Aix-la-Fayette (3 enfants)  $3 \times 108,065 = 324,20\ \text{€}$
- Commune de Fayet-Ronaye (5 enfants)  $5 \times 108,065 = 540,32\ \text{€}$
- Commune de St-Bonnet-le-Bourg (2 enfants)  $2 \times 108,065 = 216,13\ \text{€}$
- Commune de St-Germain-l'Herm (5 enfants)  $5 \times 108,065 = 540,32\text{€}$

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'une participation au voyage scolaire d'un montant de 540,32 €.

Acte rendu exécutoire après le dépôt  
en Sous-préfecture d'Ambert le 12 décembre 2018  
et publication ou notification du 12 décembre 2018

Le Maire  
Chantal DESGEORGES





## ARRETE D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT

**Le Maire de la commune de Saint Germain l'Herm**

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25, R 417.4, R 417.9, R 417.10 et R 417.12 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel modifié du 7 juin 1977;

Considérant qu'il y a lieu d'organiser le stationnement des véhicules dans la rue du 11 Novembre en raison des sorties de garages

**ARRETE:**

**Article 1 :** Le stationnement dans la rue du 11 Novembre comprise de l'intersection avec la rue des Myrtilles à l'intersection avec la RD n° 56 d'Ambert à Brioude sera interdit du côté gauche de la voie en descendant.;

**Article 2 :** Le stationnement de véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens des dispositions du Code de la route et sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 3 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - quatrième partie - signalisation de prescription - sera mise en place à la charge de la commune de Saint Germain L'Herm

**Article 4 :** Les dispositions définies par l'article 1<sup>er</sup> prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Saint Germain l'Herm

**Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à  
- M. le Commandant de gendarmerie.

Le 05 novembre 2018  
Le Maire  
Mme Chantal DESGEORGES



### *Délais et voies de recours*

*Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.*



## **ANIMATION FORESTIERE**

A l'initiative de la Communauté de communes d'Ambert Livradois-Forez et du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, une animation territoriale forestière a été lancée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 sur l'ensemble du territoire intercommunal, afin de faire suite à celle précédemment réalisée par le CNPF.

La mise en œuvre de cette politique d'animation permet aux propriétaires forestiers des communes d'Ambert Livradois-Forez de bénéficier de conseils gratuits et de réunions d'informations visant à apporter des réponses concrètes à des thématiques forestières aussi variées que le reboisement, la fiscalité ou encore les aides forestières mobilisables dont celles du conseil départemental du Puy-de-Dôme.

Un animateur territorial forestier, Maxime AUBERT, est à votre disposition sur le terrain pour vous apporter toute son expertise technique et son savoir-faire en matière forestière.

### **Contact :**

**Maxime AUBERT**

**Animateur territorial forestier**

**Tél : 06 98 73 56 61**

**Mail : [maxime.aubert@puy-de-dome.fr](mailto:maxime.aubert@puy-de-dome.fr)**

## **AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT**

L'agence nationale de l'habitat (Anah) accorde depuis plus de 45 ans des aides financières pour des travaux sous conditions à des propriétaires occupants, bailleurs.

Les priorités de l'Agence s'inscrivent dans les politiques nationales du logement : la rénovation énergétique des logements, l'adaptation des logements à la perte d'autonomie liée à l'âge ou aux handicaps, la lutte contre l'habitat indigne, et l'aide aux copropriétés fragiles et en difficultés.

Dans le cadre de son contrat d'objectifs et de performance conclu avec l'État, l'Anah s'est engagée dans une démarche de simplification et de dématérialisation de ses procédures visant à offrir un accompagnement complet au demandeur en ligne et à réduire les délais de traitement des demandes.

Le service en ligne est aujourd'hui ouvert et il permet aux propriétaires occupants de se connecter directement sur la page internet [monprojet.anah.gouv.fr](http://monprojet.anah.gouv.fr) sur laquelle ils pourront :

- vérifier leur éligibilité aux aides de l'Anah en se munissant de leur dernier avis d'imposition ;
- en cas d'éligibilité : \* initier leur demande et être mis en relation avec un professionnel qui pourra les accompagner par la réalisation d'une visite de leur logement, des propositions de travaux à réaliser, une simulation financière ;
  - \* déposer leur dossier de demande de subvention et leur demande de paiement.
- en cas d'inéligibilité, ils auront la possibilité de contacter l'ADIL, espace information énergie dans le Puy-de-Dôme, pour être conseillés sur d'autres aides possibles.

En savoir plus : [monprojet.anah.gouv.fr/](http://monprojet.anah.gouv.fr/)

## **VERS LE ZÉRO PESTICIDE DANS MA COMMUNE : LA COMMUNAUTE DE COMMUNES NOUS ACCOMPAGNE AVEC LE FREDON AUVERGNE.**

### **Une injonction réglementaire :**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, en application de la loi Labbé, les collectivités locales et publiques n'ont plus le droit d'utiliser les produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics\*.

\*(sauf exception : cimetière, terrain de sports, zones à faible risques)

### **Un accompagnement pour se mettre sur la bonne voie :**

La municipalité a signé la Charte des Espaces Publics de niveau 2 le 22 septembre 2011, proposée par le FREDON Auvergne.

Nous nous sommes donc engagés à mieux gérer nos espaces publics afin de respecter la réglementation en vigueur mais surtout améliorer le cadre de vie des citoyens. En assurant une gestion sans pesticides, nous souhaitons offrir à nos habitants un environnement respectueux de leurs santé, en protégeant notamment la qualité de l'eau et de l'air de notre territoire.

Pour ce faire, des techniciens de la FREDON nous ont soutenus pour décider des nouvelles techniques à adopter sur l'ensemble de la commune. Un audit a été réalisé pour déterminer un plan d'entretien de nos différents espaces communaux.

On retrouve des techniques alternatives variées et différentes en fonction des besoins d'entretien, comme le désherbage mécanique, la fauche tardive, la mise en place de paillage sur les massifs ou au pied des arbres, l'implantation de massifs de vivaces ou bien encore l'enherbement de certains trottoirs. C'est un véritable pas en avant pour la préservation de notre environnement naturel mais surtout social.

### **Du matériel mutualisé pour nous aider dans la démarche :**

La Communauté de communes d'Ambert Livradois Forez, pour soutenir les 39 communes engagées dans cette Charte, à investit dans du matériels individuels et collectifs financé à hauteur de 80% par l'Appel à Projet : Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte lancé par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire en 2014.

Aujourd'hui chacune des communes ont reçu pour leur engagement, un réciprocatrice thermique et une binette cyclopédique. Elles peuvent désormais accéder à l'utilisation du matériels mutualisés mis à disposition par la Communauté de Communes ALF en réservant les matériels de leurs choix via une plateforme internet de réservation\* mis en place pour l'occasion.

(\* pour en savoir plus : <http://www.ambertlivradoisforez.fr/> > onglet : « Préserver – Recycler » > signet : « Réservation Matériel

### **Un changement de nos pratiques pour changer notre regard sur l'environnement :**

Rappelons que ce changement de pratiques demande aussi un changement de regards sur ce qui définit un espace entretenu ... mais quand on pense à la santé de l'environnement et de tous ses habitants, il est plus facile d'accepter que les herbes folles ne soient pas des mauvaises herbes mais des indicateurs de la bonne santé de notre territoire, que les trottoirs enherbés ne sont pas mal entretenus mais des fiefs de la biodiversité ...

Et tant bien même une pousse nous ennuierai, rien ne nous empêchent de l'arracher nous-mêmes et de faire un geste « éco-citoyens ».

## ***SCHÉMA DE COHERENCE TERRITORIALE LIVRADOIS-FOREZ***

Le schéma de cohérence territoriale – le SCoT est un document d'urbanisme qui fixe un cadre pour les collectivités pour un aménagement du territoire plus équilibré et solidaire, dans le respect des principes du développement durable et du Grenelle de l'environnement.

Le SCoT Livradois-Forez regroupe trois Communautés de communes : Entre Dore et Allier, Thiers Dore et Montagne et Ambert Livradois-Forez.

L'ambition du projet est de renforcer l'attractivité du territoire en améliorant le cadre de vie et en répondant aux besoins des habitants en vue d'attirer de nouvelles populations

En 2017, les élus ont élaboré ensemble un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) qui exprime les grands objectifs à atteindre dans les vingt prochaines années (pour plus d'information : [www.scot-livradois-forez.fr](http://www.scot-livradois-forez.fr))

L'année 2018 est consacrée à l'écriture du document d'orientation et d'objectifs (DOO) qui précise les orientations permettant de mettre en œuvre le PADD.

En 2019, le SCoT sera arrêté et soumis pour avis aux partenaires, la population sera consultée et, une fois approuvé, il devra être mis en œuvre.

Les documents d'urbanisme locaux (notamment plans locaux d'urbanisme (intercommunaux) PLU(i) et cartes communales) devront être compatibles avec les orientations du SCoT Livradois-Forez.

### **Contact : Clémentine LHUILLIER**

Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez

Maison du Parc – 63880 Saint-gervais-sous-meymont – Tél : 04 73 95 57 57

info@parc-livradois-forez.org – [www.parc-livradois-forez.org](http://www.parc-livradois-forez.org)

Le site « l'actualité du SCoT Livradois-Forez »

[www.scot-livradois-forez.fr](http://www.scot-livradois-forez.fr)



*Café associatif*

## L'Espace de Vie Sociale prend ses marques,

Avec sa Saison Culturelle, le Colibri, café associatif de l'ADAACL, s'efforce de multiplier les occasions de rencontre et de partage autour des arts et de la culture sur le territoire du Haut-Livradois.

L'année 2018 aura été marquée par de jolis temps forts à l'image des objectifs fixés par l'association :

- Le Colibri propose 27 concerts avec une fréquentation allant de 20 à 250 personnes.
- 12 expositions annuelles qui provoquent également des échanges quotidiens au Colibri, qu'on aime ou qu'on n'aime pas, on en parle et on confronte son point de vue à celui des autres, parfois même on change d'avis !
- 19 animations portées par les bénévoles, les salariés ou des initiatives citoyennes ont été proposées à nos publics en 2018



### Temps forts de l'été:

Du 6 au 9 juillet, l'écrivain populaire Michel Bussi est venu soutenir Le Colibri ! Plus de 300 personnes se sont déplacées ce week-end pour rencontrer le deuxième auteur le plus lu en France.

Avec l'exposition *Origami* d'Alx Couleur et la rencontre avec Michel Bussi, le Colibri a participé à l'évènement Papions/Papiez organisé par Passeurs de Mots, le Centre Culturel le Bief et les Médiathèques Ambert Livradois Forez. Le président de la CAF du Puy-de-Dôme est lui aussi venu apporter son soutien à notre nouvel Espace de Vie Sociale ce même week-end. Un grand moment pour le Colibri !



**La Fête des Plantes :** bonne expérience cette année, sans le marché, les animations stages et conférences ont réjoui les amateurs !

**Le Festival 2018** s'est déroulé en centre bourg où il a rencontré un vif succès. Film, apéro-concerts et concerts on fait le plein !

**Le Ludo CLAS :** cette année, 7 primaires et 14 collégiens participent aux ateliers d'aide aux devoirs et aux ateliers pédagogiques. 4 bénévoles et 4 salariés encadrent ce dispositif.



# L'hiver et le printemps 2019 au Colibri



**Samedi 12 janvier à 14h**

Atelier cuisine animé par Yvan "autour du chou"



**Vendredi 25 janvier à 20h** - concert **Baptiste Lepage** "Chiens de fusils !"

La chaleur terrestre du tambour, l'obstination de l'alto, le cristallin de la guitare, la profondeur des chœurs, la volte aérienne de la voix ...Chien de fusils ! trace le sillon d'un folk à la densité de l'acier, qui contemple, active les neurones, les glandes lacrymales, les zygomatiques... Unis - Humains"



**Samedi 2 février - Soirée Crêpes**

Venez tourner vos crêpes



**Vendredi 15 février 20h30** - concert **Dacutsa**

Jazz manouche



**Mardi 19 février à 14h**

Balade nature, à ski, si la neige veut bien être présente



**Judi 28 février 14h, l'après midi des aînés,**

"le chômeur de clocher"



**Vendredi 22 février à 14h - "Né quelque part"** Spectacle jeune public  
salle Culturelle... suivi d'un goûter Afghan !

Tarek, Ahmed et Elias se jurent que jamais rien ne les séparera. Mais c'est la guerre en Syrie et la famille de Tarek décide de partir se réfugier en France. Après un long voyage clandestin, ils arriveront à Paris où ils seront parfois rejetés, parfois accueillis les bras ouverts...



**Vendredi 22 février à 20h30** Concert **Mathieu Barbance**

Lui et sa contrebasse



**Mardi 26 février à 20h30**

Soirée adhérents: Pour ceux qui ne l'ont pas vu cet été, nouvelle projection du documentaire "Waste land", de la poubelle au musée.



**Samedi 2 mars à 14h**

Atelier cuisine animé par Yvan "le pâté Lorrain"



**Samedi 2 mars à 20h**

Soirée jeux de cartes tarot et/ou belote



**Samedi 16 mars - St Patrick**

2 Concerts avec "La croisée des chemins" et un autre en cours de programmation



**Vendredi 22 mars à 20h30** - Concert **Les valse muettes**

Ils tissent un univers poétique mêlant romantisme moderne, révolte et tendresse au gré de textes originaux finement ciselés.



**Vendredi 12 avril 20h30** - Concert **Les chemineaux de la lune**  
mêlent musique du monde et chanson du voyage



**Samedi 13 avril à 14h**  
Atelier cuisine animé par Mokthar "Cuisine Afghane"



**Jeudi 25 avril à 14h**  
Après-midi jeux pour nos aînés avec l'association Rêves de Jeux



**Samedi 27 avril à 20h30** - **Colibri Itinérant au "Castel Saint Roch" au Vernet la Varenne**  
Concert "**Duo Soloveï**", le duo est attaché particulièrement au répertoire vocal russe (romances populaires et mélodies des XIXe et début XXe siècles).



**Samedi 18 mai - Inauguration de l'espace de Vie Sociale**  
Programme à venir



**Vendredi 31 mai à 20h30** - Concert **Saint Sadrill**  
Des chansons crève-cœur en anglais portées par un sextuor soudé, animé par une instrumentation atypique. Déclaration d'amour aux machines et à l'orchestration dans un brouillage jouissif d'étiquettes, évoquant tour à tour une New Wave luxuriante.

## **LES EXPOSITIONS**

Comme toujours au Colibri, une exposition par mois est prévue tout au long de l'année.

**Du 20 mai au 20 avril Créations numériques** (de l'atelier d'échange de savoirs qui se réunit tous les lundis au Colibri à 14h30 !), le reste de la programmation est en cours.



### **St Germain l'Herm Autrefois (projet en cours)**

Une exposition ayant pour thème « St Germain autrefois » est en préparation.

Un appel à la population est lancé pour fournir tous types de documents :

photographies, cartes postales, témoignages et documents divers, afin d'enrichir

l'exposition qui se déroulera à la salle culturelle et au Colibri !

**du 1<sup>er</sup> juillet au 12 juillet 2019.**

Vous pouvez contacter : Lucette Allezard au 0473728235 - Guy Martin au 0473720597

Une réunion est prévue **le mardi 15 janvier 2019 à 14h**,  
salle du conseil pour mettre en commun tous les documents

**Pour tout renseignement : ADACL- MAIRIE - 63630 SAINT-GERMAIN-L'HERM**  
**adacl.fr - adacl.pij@wanadoo.fr - Tel. : 04 73 72 06 60 / 07 84 47 53 78**



## Le mot des sapeurs pompiers

La fin de l'année se rapproche et l'heure des bilans arrive.

Quelques chiffres : en 2018 les équipes de notre centre de secours ont réalisé pas loin de 250 sorties, nette hausse par rapport aux années précédentes.

Avec une activité soutenue pour la période estivale et le début de l'automne.

Concernant le nombre d'agent, celui ci n'a pas suivi l'augmentation de l'activité... A ce jour, nous comptons 22 sapeurs pompiers volontaires. Effectif au plus bas depuis un certain nombre d'année !

Une bonne nouvelle quand même, nous allons et vous allez, pouvoir compter sur plusieurs recrutements pour l'année 2019.

Pour commencer, les premiers à endosser l'uniforme seront Arnaud Tixier et Hugo Nierat.

Notez que nous ne croulons pas sous les demandes d'engagements et que nous accueillerons toutes personnes intéressées avec grand plaisir.

*Pour rappel, pour devenir pompier il faut être un homme ou une femme, avoir de 16 à 55 ans, être en bonne santé et désirer donner un peu de son temps aux services des autres.*

2018 fut une année riche en formation :

Demathieu Franck est devenu Chef d'agrès tout engin

Berthe Bruno est devenu chef d'agrès incendie une équipe

Couvert Christian est devenu chef d'agrès de secours aux personnes

Beaune Maxime est devenu chef d'équipe

Gentet Marine a obtenu le permis poids lourd

Courtine Clément a obtenu la formation équipier feux de forêt

Grange Pascal, Emeline et Gaétan ont obtenu la formation de secours routier

Depuis le mois de septembre, un dispositif de jumelage des personnels avec le centre d'intervention du Vernet la Varenne est mis en place. Ceci afin de permettre à nos deux casernes une plus grande disponibilité et ainsi mieux assurer les secours au quotidien.



Ci contre, photo du 11 novembre 2018.

A cette occasion vous avez pu voir notre nouveau drapeau.

Celui ci a été financé par la commune de St Germain ainsi que par notre amicale.

Nous tenons chaleureusement à remercier chacun d'entre vous pour votre soutien au quotidien ainsi que pour les dons que vous nous faites à l'occasion de notre passage pour les calendriers. Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et une très bonne année 2019.

Vos sapeurs-pompiers.

## La médiathèque Un lieu pour se détendre

Le réseau des médiathèques du Haut-Livradois vous permet d'emprunter indifféremment sur les 3 sites et de rapporter les documents également sur le site de votre choix.  
L'adhésion est gratuite.

Petit rappel sur les horaires d'ouverture au public

### St-Germain l'Herm

mercredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 30  
samedi de 9 h à 12 h 30

### Fournols

mercredi 14 h - 18 h  
vendredi 14 h - 19 h 30  
samedi 10 h - 12 h 30

### St-Amant

mardi - jeudi - vendredi 17 h - 19 h  
mercredi 9 h - 12 h  
samedi 14 h - 17 h

Sur les 3 sites,

Toutes les semaines, ce sont tous les enfants des écoles primaires qui viennent à tour de rôle emprunter des ouvrages et écouter des histoires ou découvrir et discuter autour de beaux livres documentaires.

Une nouveauté,

Nous avons fait l'acquisition de plusieurs jeux pour que vous passiez de bons moments d'échange au sein de vos médiathèques (Ils sont à votre disposition sur place, vous ne pouvez pas les emporter chez vous mais à la médiathèque vous pouvez jouer seul, à deux, en famille...).

Et bien-sûr,

toujours possibilité de se connecter gratuitement sur les ordinateurs à votre disposition (ou votre tablette, smartphone, ordi portable) + le wifi\* + photocopies, impressions et numérisation.

\* sauf à St-Amant

N'hésitez pas à venir vous faire accompagner dans vos démarches administratives « électroniques ».

Les animations ouvertes à tous et gratuites reprendront en début d'année.

Le samedi 19 janvier à la médiathèque de Fournols : **La nuit de la lecture**, le thème que nous avons retenu pour 2019 sera : **Bonjour la lune !**

En mars, ce sera **La semaine de la poésie** à St-Amant.

En avril, **Le cycle de printemps des bébés lecteurs** avec un **spectacle petite enfance** à St-Germain.

En juin, **Le petit salon du livre** avec les auteurs/illustrateurs qui interviendront dans les classes et la grande rencontre à Condat-lès-Montboissier samedi 22 juin.

Contact : Agnès Lassagne ou Isabelle Epardeau

04 73 72 09 44 (St-Germain)

04 73 72 17 56 (Fournols)

04 73 95 79 40 (St-Amant)





## ***SOCIETE DE CHASSE***

Pour la saison 2018/2019, la société compte une quarantaine de sociétaires, plus de 5 cartes actionnaires, 7 cartes bécasses, et cartes grand gibier qui permet de chasser 10 journées uniquement sanglier et chevreuil.

Les jours de chasse avec chiens sont le jeudi, samedi, dimanche et jours fériés. Et tous les autres jours sans chien.

Cette année, suivant une estimation d'animaux sur la commune, 43 bracelets chevreuil sont attribués, et 7 bracelets sanglier adulte et 10 bracelets jaune.

Le bureau de la société de chasse est composé de 10 membres

Président : Jacques LOUBARESSE

1<sup>er</sup> vice-président : Pascal GIROND

2<sup>ème</sup> vice-président : Bernard GUILLY

Trésorier : Jean-Claude ARTAUD

Trésorier adjoint : Christian PERRIN

Secrétaire : Dominique RIX

Secrétaire adjoint : Jean-Paul BARRIER

3 membres : Yves ORGIVAL, Christian GUILLY et Pierre LITELLIER

**La société de chasse vous souhaite une bonne et heureuse année 2019.**

## ***LE PILIER D'OR : QI GONG – TAICHI CHUAN***

Art énergétiques chinois, le Taïchi chuan et le Qi gong sont deux disciplines ancestrales venues de Chine qui vous procureront du bien-être, la santé et la bonne humeur. Vous apprendrez à vous relâcher et à cultiver votre mental et votre santé.

N'hésitez pas et venez faire un essai gratuit.

Mardi 18 h 30 – 19 h 30 Taïchi chuan

19 h 45 – 20 h 45 Qi gong

Samedi 9 h 30 – 10 h 30 Qi gong

10 h 45 – 11 h 45 Taïchi chuan

Enseignant : Hubert Zéganadin, école de Maître Kuo Chi

Association "Le Pilier d'Or". Présidente : Stéphanie Heintze

Association affiliée à la Fédération Française Sports pour Tous.

Contact : 06 63 39 10 12

Chers amis ! Nous avons le regret de débiter cette prise de contact par une note pessimiste. En effet, l'effectif de notre association s'est encore réduit ; et le cycle des générations prenant inexorablement ses droits, nos camarades que nous avons connus autrefois pleins de vie et de projets, se rencontrent aujourd'hui pour revivre les souvenirs de leur lointaine jeunesse et conduire à leur dernière demeure ceux qui nous ont quittés. Ainsi avons-nous dit adieu à Roger BEAU de FOURNOLS, à Guy FAYOLLE bien connu à SAINT-GERMAIN, ainsi qu'à Jean-Claude COURTINE de SAINT-BONNET-LE-BOURG. Nous présentons à leurs proches nos sincères condoléances et l'expression de notre amitié. Le Congrès Départemental de la FNACA se tenait cette année à BEAUMONT où se sont rendus dix de nos adhérents. Ils en ont rapporté une bonne nouvelle pour quatre de nos camarades appelés à servir en Algérie entre 1962 et 1964 c'est-à-dire après le cessez le feu officiel. La croix et la carte de combattant devraient leur être accordées, le gouvernement ayant reconnu que le cessez le feu officiel n'avait pas entraîné un arrêt immédiat des hostilités.

Le 11 novembre, au côté de la municipalité et des associations, nous rendrons un vibrant hommage à nos glorieux anciens dont tant de noms figurent sur nos monuments.

Ci-jointes deux petites poésies d'un poète Auvergnat, Gérard PATURAUD de la génération FNACA, écrites à la gloire de nos anciens en cette année 2018.

BON CONTACT A TOUS !!!!!

Antoine ROUX

## LA SONNERIE AUX MORTS

Paysans arrachés de leurs foyers  
Puis envoyés, marée humaine,  
Ouvrir de longues tranchées  
Comme on s'ouvre les veines,  
Subir une lourde mitraille  
Où l'on ne répond guère  
Nul ne comprend cette bataille  
On n'est jamais prêt pour la guerre.  
Cette guerre que l'on dit « grande »  
Par antiphrase ou par ironie,  
Est de chair si gourmande  
Qu'elle restera à jamais honnie.  
Cette folie absurde et démentielle  
Où les hommes jetés en pâture  
Sont immolés aux dieux du ciel  
Par des dirigeants immatures.  
Tous ces cadavres sans membres  
Pleine cargaison de soldats morts  
De ceux que l'on fête en novembre  
A coup de clairon trop fort.

Et toutes ces croix de pierre  
Sommant les mausolées  
Bien dressés dans les cimetières  
Crient leurs suppliques désolées.

Gérard PATURAUD

## HONNEUR

Je n'ai jamais aimé la guerre  
Qui fait couler le sang des hommes.  
Tuer ne me ressemble guère,  
Je ne suis pas un surhomme.

Mais je veux rendre ici hommage  
A ces jeunes gens de haute valeur  
Qui ont montré bien du courage  
Afin d'empêcher le malheur.

Ils ont accompli leur devoir  
Pour protéger notre pays,  
L'intégrité du territoire.  
Beaucoup y ont laissé la vie.

Si la guerre est une horreur  
Avec ses fracas, ses lueries,  
Elle met les hommes à l'honneur,  
Les grandit et les magnifie.

Gloire à vous les pioupious,  
Les troufions, les gueules cassées,  
Nous vous devons beaucoup,  
Tous, vous êtes notre fierté !

Gérard PATURAUD



## LES AMIS DE LA BROCANTE

La fête patronale 2018 a rencontré un vif succès grâce à une météo estivale et aux 80 bénévoles toujours présents.

Nous remercions les commerçants de Saint Germain et l'Auberge de Manon de Sainte Catherine pour leurs coopérations.

Une nouvelle génération de Saint Germinoise nous transporte vers de nouveaux horizons à savoir plus de bandas et d'animations pour rendre cet événement encore plus festif.

La brocante va fêter ses 30 ans en 2019.

L'assemblée générale comme à son habitude aura lieu au printemps.

Un grand merci à tous les bénévoles, aux commerçants et la municipalité.



*Bonnes fêtes  
de fin d'année*

## LYRE DU DOULON

La Lyre est heureuse de vous informer que des cours de solfèges ont été instaurés depuis le mois de mai 2018.

Des ateliers instrumentaux sont mis en place tous les samedis à la mairie, suivis d'une répétition générale.

Coralie Grange, Marie Serouart, Paule Blanc-Paget, Tia Douchin, Marian Oleon, Tom Gentet, Thomas Guilly, Laetitia Carle, Laurine et Fred Collet ont intégré les rangs de la lyre.

Nous sollicitons l'aide d'anciens musiciens pour redynamiser l'équipe et apporter leur savoir aux débutants.

Pour tous renseignements, merci de contacter après 19 heures :

**Jean luc Mongheal : 04 73 72 05 59**

**Evelyne Guilly : 06 07 03 17 54**

Nous vous souhaitons de passer de très bonnes fêtes de fin d'année.



## LES PETITS POINTS

L'association « Les Petits Points » confectionne cette année des ouvrages sur les thèmes suivants : la Mer, le Jardin et l'Hiver. Comme chaque année, nous étions présentes lors de l'exposition à la Foire St Simon de Saint-Bonnet-Le-Chastel.

Une nouveauté a été mise en place, en septembre, en collaboration avec les institutrices (teurs) de l'école primaire de St Germain l'Herm. Chaque enfant doit imaginer un dessin colorié que nous reproduirons, en tissus, dans le même format.

Toutes ces réalisations, ainsi que nos patchworks à thème et de petites créations personnelles, seront visibles lors de l'exposition du mois de juin à St Germain l'Herm.

Venez nous rejoindre pour des après-midi conviviaux et chaleureux.

Les membres de l'association vous souhaitent une très heureuse année 2019.

Marie-France FOURSIN - Présidente

06 47 08 76 32

Colette DUMAS - Secrétaire

Marie-Pierre GOURGOUILHON – Trésorière



## La vidange de l'étang

Nous remercions la municipalité pour les démarches administratives, la mise à disposition des employés et le prêt de matériel.

Nous remercions les sapeurs pompiers et tous les bénévoles.

La vidange a commencé le jeudi après midi après quelques déboires (pierres et racines qui obstruent le trou d'écoulement).

Il a fallu 3 pompes pour arriver à vider complètement l'étang dont une qui nous a été prêtée gracieusement par la mairie de St Bonnet Le Chastel et nous remercions Mr Le Maire Simon Rodier.

Les bénévoles ont œuvré de samedi 3h 30 du matin jusqu'au dimanche dans la matinée.

Maintenant une opération de nettoyage sera à effectuer ainsi qu'un chaulage de l'étang afin de l'assainir.

Ces dates vous seront communiquées par des affiches et voie de presse.

L'association vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.





### **FETE DES BIELORUSSES**

Le 12 juillet nous avons reçu un groupe de danseurs Biélorusses. Les danseurs sont arrivés vers 11h. Ils ont joué et dansé le folklore de leur pays jusqu'à midi. Avec leurs sourires et leur bonne humeur ils nous ont fait voyager dans leur pays.

Ensuite nous nous sommes tous retrouvés à table et après une sangria bien appréciée, nous avons partagé le repas en essayant de nouer le contact avec les biélorusses à l'aide de petits mots et de gestes. Après ce bon moment passé avec les Biélorusses, ils ont repris leur car pour aller à Ambert donner un spectacle.



### **REPAS DES FAMILLES**

Vendredi 3 Août, nous avons fait le repas des familles. Comme on nous annonçait une forte chaleur, nous nous sommes installés à l'ombre sous le préau. Nous étions 140 participants et pourtant tout le monde a pu s'installer à l'ombre ! Nous avons partagé un bon repas. Dès l'apéritif, Catherine a mis de l'ambiance avec son accordéon, elle nous a accompagnée tout le déjeuner au son des airs auvergnats et à la fin du repas, nous avons chanté avec elle pour terminer cette belle journée.



## PIQUE NIQUE A CUNLHAT

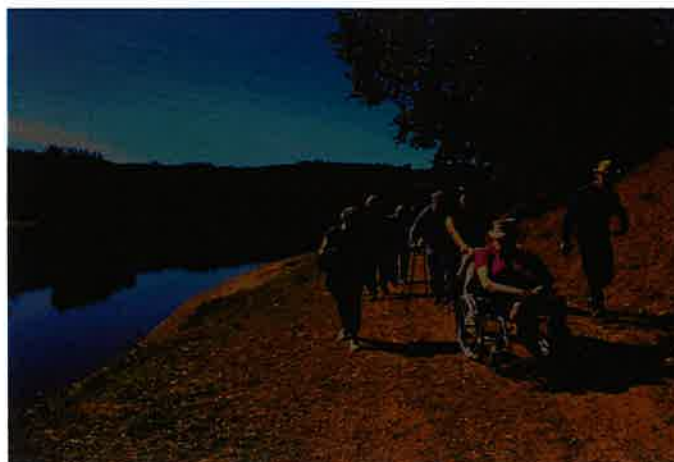
Jeudi 27 septembre nous avons rendez-vous avec les résidents de la maison de retraite de Chamalières à Cunlhat



Avant le départ nous avons fait une photo du groupe pour garder un souvenir.



Nous nous sommes installés confortablement à l'hôtel pour pique-niquer tous ensemble.



Puis nous sommes descendus vers le lac qui est tout en longueur pour faire une

Après un goûter à l'ombre, nous sommes allés à Billom acheter des fleurs pour fêter les 3 départs du personnel.



Nous sommes rentrés à St Germain très content de notre journée.

### CONTES ET LEGENDES D'AUVERGNE

Dimanche 14 octobre une personne de « la compagnie du grillon » est venue nous raconter des légendes de notre pays.



Ensuite, nous avons pris un goûter tous ensemble en se racontant nos légendes puis nous nous sommes séparés.



## C'était hier!

Il y a 100 ans de là, la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale était bel et bien terminée après quatre longues années de souffrance. A Saint-Germain-L'Herm, 71 personnes ont perdu la vie pour cette grande cause de la défense de la Patrie.

Certains ont souffert du froid ou de la chaleur, de la faim ou de la soif, dans les plaines de la Belgique, sur les montagnes des Vosges ou du Tyrol autrichien, sur les rives de la Brantes, sur les rochers ou dans les plaines de la Macédoine. D'autres ont péri dans la boue et le sang des tranchées, sous les obus et la mitraille. Dans les flots, d'autres enfin ont agonisé de longs jours sur un lit d'hôpital ou ont rapporté dans leur famille le germe de la maladie qui devait les conduire dans la tombe.

Mais tous ont fait leur devoir d'une façon sublime, ils ont sauvé la France et en sauvant la France ils ont sauvé la liberté du monde.



Après cette effroyable guerre, un monument aux morts a été construit pour ces 71 soldats afin de leurs rendre hommages, glorifier leurs mémoires, célébrer leurs héroïsmes et honorer leurs souvenirs en témoignage. Il a été inauguré le 11 novembre 1922 par Le Maire de l'époque, Monsieur Michel VAURILLON.

Liste de personnes mortes inscrites au monument aux morts de St-Germain-l'Herm :

- MAVEL Jean-Pierre	- RIGAL Pierre	- REDON Jean
- COURTIAL Jean	- LABBE Amédée	- FENEYROL Joseph
- CLAUSTRE Pierre	- PAULET Camille	- OLLEON Lucien
- VAURILLON Guillaume	- LAVAL Gilbert	- MOURDON Alfred
- CROIZILLE Jean	- PI NET Joseph	- OLLEON Victor
- BRUGIERE Gaston	- MEAILLE Alphonse	- COLLANGE Maxime
- VERRIE Fernand	- COLLANGE Louis	- DESMOULIN Hippolyte
- BISCH Joseph	- TOURRON Lucien	- MOUTET Louis
- OSSEDAT Adolphe	- ROUX Adrien	- COUVERT Auguste
- BONNETTE Jean	- PETIT Antoine	- MARQUET Joseph
- AHOND Joseph	- COURTINE Guillaume	- MARQUET Jean-Baptiste
- FABRE Claudius	- COURTINE Jules	- RAYMOND Auguste
- MOSNIER Jules	- VERRIE Germain	- NIGON Louis
- OLLEON Henri	- MAVEL Louis	- AHOND Pierre
- MAVEL Maxime	- FRETISSE Louis	- AHOND Antoine
- CHAMBON Léon	- FIOUX Antoine	- OLLEON Jean
- VAURILLON Joseph	- AHOND Pierre	- BARTHELAT Jean
- MARQUET Gustave	- DONDON Jean	- VERRIERE Auguste
- GOURGOUILLON Jean	- MEAILLE André	- MONIER Louis
- PULGY François	- MARQUET Casimir	- DUTOUR Alfred
- BŒUF Victor	- NIGON Emile	- JOUVESHOMME Pierre
- BRUGERE Eugène	- TIXIER Jean	- BATHELAT Ernest
- BONNETTE Jean-Baptiste	- PECHEON Pierre	- BOURGNE Célestin
		- COURTINE Prosper



# TU VEUX FAIRE QUOI QUAND TU SERAS GRAND ?



## ORIENTÉS VERS LE BAC DE TRI VOS FLACONS ET BOUTEILLES SONT TOUS PLEIN D'AVENIR

VALTOM



TOUS LES FLACONS ET BOUTEILLES PLASTIQUES VIDES SE RECYCLENT.  
PENSEZ AU TRI !

LAMBERT

clermont

TD



SISTOM

SISTOM

eicym





**NOUVEAU !**

**POUR UN MEILLEUR SERVICE,  
L'ACCUEIL DANS VOTRE CENTRE  
DES FINANCES PUBLIQUES ÉVOLUE  
POUR VOS QUESTIONS COMPLEXES,  
PENSEZ DÉSORMAIS À PRENDRE  
RENDEZ-VOUS !**

Au 1er janvier 2019,

prenez rendez-vous  
sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) (rubrique "Contact")  
par téléphone  
sur les PC en libre-service

ET TOUJOURS, 24H SUR 24, 7 JOURS SUR 7 SUR [IMPOTS.GOUV.FR](http://IMPOTS.GOUV.FR)  
ET SUR NOS APPLICATIONS MOBILES

[impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)  
Un site de la direction générale des Finances publiques



**adil**

Agence Départementale  
d'Information  
sur le Logement  
du Puy-de-Dôme



Pour toutes vos **questions juridiques ou techniques** :

Rénovation énergétique, location ou vente de logement,  
investissement immobilier, impayés de loyers, mal logement,  
aides financières, travaux, économies d'énergie...  
dans le logement collectif ou individuel

***Demandez des conseils d'experts  
avant d'agir !***

Contactez le guichet unique  
gratuit et indépendant

**ADIL du Puy-de-Dôme / Espace INFO ÉNERGIE**

Par courrier, courriel, téléphone, à la **Maison de l'Habitat** (Clermont-Ferrand)

**Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, sauf le lundi matin.**


Ou lors de permanences juridiques réparties sur le territoire départemental.

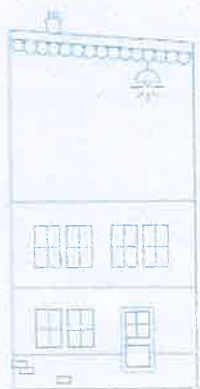
Maison de l'Habitat - 129, avenue de la République

63100 CLERMONT-FERRAND

04 73 42 30 75

[contact@adil63.org](mailto:contact@adil63.org) [www.adil63.org](http://www.adil63.org)

Membre du réseau 



## Propriétaires, vous souhaitez mettre un logement en location ? Locataires, vous recherchez un logement ? Connaissez-vous les règles du droit locatif ?

Le contrat de location d'un logement loué à titre de résidence principale doit être écrit. Il peut être établi directement entre le propriétaire et le locataire, "sous seing privé" (sur papier libre), ou par un notaire, c'est alors un acte notarié.

### Le bail

Depuis le 1<sup>er</sup> août 2015, les contrats de location à titre de résidence principale pour des logements vides ou meublés doivent être conformes au bail type (décret du 29.5.15). Le bail type contient les clauses essentielles et obligatoires qui doivent être insérées dans le contrat de location.

A titre d'exemple, le contrat de location doit mentionner les noms et adresses du propriétaire, de son mandataire éventuel (agence), du locataire et la durée de la location à savoir trois ans pour un logement loué vide (si le propriétaire est un particulier), et un an en location meublée.

Le contrat décrit le logement et ses annexes (cave, garage..), indique la surface habitable, le montant et les termes de paiement du loyer (ainsi que les conditions de sa révision éventuelle), le montant éventuel du dépôt de garantie (limité à un mois de loyer hors charges en logement vide et 2 mois en meublé).

Certaines clauses sont interdites. Ainsi, même si elles figurent dans le contrat, elles sont nulles (exemple, imposer le paiement du loyer par prélèvement automatique).

### Les annexes

Doivent être obligatoirement joints au bail :

- le dossier de diagnostic technique (selon les situations, le diagnostic de performance énergétique, un état de l'installation intérieure d'électricité ou de gaz, un état des risques technologiques, un constat de repérage du plomb...).
- une notice d'information relative aux droits et aux obligations des locataires et des bailleurs (arrêté du 29.5.15)
- Si l'immeuble est en copropriété, les extraits du règlement de copropriété concernant la destination de l'immeuble, la jouissance et l'usage des parties privatives et communes, ainsi que le nombre de millièmes que représente le logement pour chaque catégorie de charges.

### L'état des lieux

Ce document essentiel, établi lors de la remise des clés et au moment de leur restitution, décrit précisément l'état du logement. À l'entrée dans le logement, le locataire peut demander à compléter l'état des lieux, dans un délai de dix jours. Pour l'état des éléments de chauffage, ce complément peut même intervenir pendant le premier mois de la période de chauffe.

### Sécuriser la location

Un propriétaire peut :

- recourir à une assurance loyers impayés,
- demander au locataire un garant
- ou solliciter la garantie VISALE ([www.visale.fr](http://www.visale.fr))

### Nouveau :

La loi ELAN du 23.11.2018 crée le bail mobilité, réservé à certaines situations professionnelles de locataires (en apprentissage, étudiants.), avec un bail de courte durée de 1 à 10 mois.

Pour en savoir plus :



## ÉTAT CIVIL

### Décès :

- le 9 septembre 2018, est décédée Louise Clotilde CLADIERE veuve COURTINE, domiciliée à l'EHPAD, à l'âge de 93 ans.
- le 4 décembre 2018, est décédé Roland Gilbert MONTEL, domicilié à l'EHPAD, à l'âge de 87 ans.

### Naissance :

- le 24 octobre 2018, est née à Clermont-Ferrand, Thalia, Francine, Yvonne OLLEON de Jean-Michel OLLEON et de Muriel, Céline, Julie MODDE domiciliés à St Germain l'Herm, Recolles.



### Urbanisme :

Tous travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, de changer la destination d'un local, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme en mairie.

### Associations :

Les subventions ne seront versées aux associations que si elles en font la demande et après examen de leurs bilans financiers, la commune mettant gracieusement à leur disposition des locaux, sans aucune participation financière (chauffage, électricité, entretien ...).

**Petit rappel :** Les associations ne peuvent bénéficier d'une subvention de la commune et de l'intercommunalité pour le même projet.

## Une lettre de Noël écrite lors de la trêve dans les tranchées de 1914

« Ma chère femme,

hier, veille de Noël, j'avais tellement de regrets d'être loin de toi, du père, de la mère et de nos deux chers garçons, le Jean et l'Yvon, que je n'ai pas voulu t'écrire, ma lettre aurait été trop triste. Cela faisait plusieurs jours qu'il pleuvait, nous pataugions dans la boue de la tranchée ; les tirs d'obus et de mitrailleuses n'arrêtaient ni de jour ni de nuit.

Sur le matin, il y a eu un grand coup de gelée qui a durci la boue. J'apprécie les bonnets et les gilets que toi et la mère vous m'avez tricotés : ils me défendent bien du froid. Je n'arrêtais pas de penser aux veillées de ce jour saint, chez nous. Le père et moi nous occupant des bêtes, la mère et toi fricassant de bonnes choses, et les fils, tout excités à l'idée de la messe de minuit, du chocolat chaud accompagné de brioche au retour. Et, naturellement, de ce qu'ils allaient trouver dans leurs sabots le lendemain matin : l'orange, le paquet de sucre candi et les bricoles que je taillais dans des morceaux de bois. Tu te rappelles comme ils étaient heureux à Noël dernier, quand je leur avais fabriqué à chacun un char et son attelage de bœufs ? Et dire que nous pensions avoir terminé cette guerre avant la fin de l'année ! Mes bras doivent bien vous manquer pour le travail : fais-toi aider par les garçons, ils sont assez grands pour donner un coup de main.

Aujourd'hui, j'ai davantage de cœur pour t'écrire. Le croirais-tu, ma chère femme, nous avons fêté Noël nous aussi, et d'une façon à peine croyable. Tu sais que les Boches sont à peine à une vingtaine de mètres de nous, eux aussi planqués dans leur tranchée. Ni les uns ni les autres ne nous risquons dans cet espace, de peur de nous faire tirer par l'ennemi comme des lapins.

Vers 5 heures, il s'est fait tout à coup un grand silence : les armes s'étaient tues, aussi bien de leur côté que du nôtre. Nous étions à peine revenus de notre surprise lorsque la nuit est tombée. On a risqué un œil au-delà du mur de la tranchée. Figure-toi que les Allemands avaient posé au bord de leur tranchée des bougies, des lanternes et ça faisait une guirlande de lumières aussi loin que nos yeux pouvaient voir. Puis, ils se sont mis à chanter, un de leurs chants de Noël sans doute. C'était beau, ça serrait le cœur. Et puis, pour ne pas être en reste, on a entonné à notre tour *Mon beau sapin*. À un moment, notre capitaine est sorti de la tranchée et s'est avancé jusqu'au milieu du *no man's land*. Un instant, on a eu peur qu'il se fasse tuer, mais non : un gradé allemand est venu le rejoindre, ils ont discuté quelques minutes et le capitaine est revenu nous dire qu'il avait conclu avec l'officier une trêve jusqu'au lendemain minuit, afin que tous nous passions ce Noël ensemble, oubliant pour quelques heures que nous étions ennemis. Pour la première fois depuis que je suis là, je me suis endormi presque heureux.

Le lendemain, un Allemand est venu vers moi. On a parlé une bonne partie de l'après-midi de tout ce qui intéresse les paysans. Des récoltes, de nos familles, des gens du village... Enfin, de tout ce que j'aurais pu discuter avec un voisin de chez nous. J'ai fumé de son tabac, il a fumé du mien. On a trinqué. La nuit venait, il a fallu se quitter et repartir chacun dans sa tranchée. Demain, il faudra de nouveau qu'on se batte les uns contre les autres, contre nos frères de misère.

Je vais arrêter là ma lettre, il faut que je dorme un peu, malgré que je n'en aie guère envie. À la pique du jour, les canons et les mitrailleuses vont donner de la voix. J'espère que ma lettre vous trouvera tous en bonne santé. Je t'embrasse, ma chère femme, ainsi que les garçons, le père et la mère.

Ton mari, Jean ».



Des Poilus originaires de Haute-Loire, immortalisés sur une photo.



## CONTACTS UTILES

Pompiers : 18

SAMU : 15

Gendarmerie : 17

### Services

Mairie : 04 73 72 00 56 - fax : 04 73 72 06 16

Email : [st-germain-lherm.mairie@wanadoo.fr](mailto:st-germain-lherm.mairie@wanadoo.fr) – site internet : [saintgermainlherm.com](http://saintgermainlherm.com)

Horaires publics : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 + mercredi et jeudi de 14 h à 17 h.

Médiathèque : 04 73 72 09 44 - e-mail : [culture.mhl@gmail.com](mailto:culture.mhl@gmail.com) – catalogue en ligne : <http://assomhl.org> - page facebook : médiathèques du haut-livradois

ADACL : 04 73 72 06 60 - email : [adacl.pij@wanadoo.fr](mailto:adacl.pij@wanadoo.fr)

Office de tourisme : 04 73 72 05 95 - email : [ot.hautlivradois@wanadoo.fr](mailto:ot.hautlivradois@wanadoo.fr)

Collège Gaspard des Montagnes : 04 73 72 00 10 - fax : 04 73 72 01 54

École primaire St-Germain l'Hermin : 04 73 72 00 53

Maison de retraite : 04 73 72 00 26 - fax : 04 73 72 02 69

Gendarmerie : 04 73 72 00 02

Infirmières : Mme Lemonnier : 04 73 72 05 55 Mmes Desgeorges-Parra : 04 73 72 01 30

Ostéopathe : Mr Moignon Nicolas : 07.68.25.00.20

Pharmacie : Mme K. Beauvivre : 04 73 72 00 30 – fax : 04 73 72 03 54

Ambulance : Grange : 04 73 72 02 95 - fax : 04 73 72 03 54

Notaires : Maître Matthieu Mangon et Maître Laura Penalver : 04 73 72 00 51 - fax : 04 73 72 04 93

Déchetterie : 04 73 72 09 14 - Équipement (Voirie Conseil Général) : 04 73 72 04 64

ADMR : 06 45 32 84 62

La Poste : 04 73 72 01 10

Communauté de communes Ambert Livradois Forez : 04 73 72 71 40

### Commerces

Pizza Party : 07 87 57 96 82

Restaurant, Bar : Le pré fleuri : 04 73 72 01 43

Café associatif : Le Colibri : 04.73.72.06.60

Table et chambres d'hôtes : La fontaine des Thiolles : 04 73 72 09 36 – email : [lesthiolles@wanadoo.fr](mailto:lesthiolles@wanadoo.fr)  
Mme Koolmoes – Le Favet : 04.73.72.06.39

Chambres d'hôtes : « Chez Trotte Menu » : 04.73.72.00.27 – « La Bergerie » : 04 63 33 22 21

Camping : « Le Sauzet » : 04 73 72 01 75 – email : [info@lesauzet.nl](mailto:info@lesauzet.nl) – Internet : [www.lesauzet.eu](http://www.lesauzet.eu)

Camping St-Eloy : 04 73 72 05 13

Épiceries : Petit Casino : 04 73 72 01 21 Vival : 04 73 72 01 39

Boulangerie : Mercier : 04 73 72 00 92 Boucherie : Ch. Perrin : 04 73 72 03 24

Presse, tabac, cadeaux : N.Lassale : 04.73.72.18.61

Chantal Coiffure : 04.73.72.48.71

Essence, Garage : B.De Cecco : 04 73 72 00 49 - fax : 04 73 72 02 53

Garage (agrégé pour les cartes grises) -Auto mousse-Taxi : R. Grange : 04 73 72 02 95

Taxi : Nathalie Moreau : 06 75 12 07 75 ou 04 73 54 90 61 email : [nathalie.moreau63@laposte.net](mailto:nathalie.moreau63@laposte.net)

Crédit agricole : 04 73 72 02 98

Atelier de Claude (dentelle, broderie, patchwork main ou machine) : Gaime.C 04.73.72.82.27

### Artisans

Exploitant forestier : Ahond B: 04 73 72 06 33

Scierie : Ducros JL: 04 73 72 00 11 - fax : 04 73 72 05 56

Menuiserie : Hobeniche D: 04 73 72 01 95 Sarl Dionnet et Fils : 04 73 72 04 75 ou 04 73 72 03 94

Gestion Forêt Livradois : Gaël Drouillard : 06.41.94.25.95

Travaux forestiers, élagage paysager : Yannick Laverroux : 06 73 88 69 65

Télécom-Informatique-Electricité : Gazeaux : 04.73.72.01.71 ou 06.63.22.31.71

Forgeron-Coutelier : Philippe Lemonnier : 06.29.17.47.33

Platrier-peintre : Gras Jacques : 06.99.10.39.39

Marquage-Découpage-Création : Auvergne Laser 63 : 04.73.72.09.11

Conseil Formation en Hygiène Sécurité au travail (DUERP Mise aux normes ERP) : JFORM  
07.86.72.02.14 – [jform@orange.fr](mailto:jform@orange.fr)

Vente et vérification des matériels de lutte contre incendies : Extincteur Eclair : 07.86.72.02.14  
[fjossierand@eclair03.fr](mailto:fjossierand@eclair03.fr)

Forge de St Germain : Alain Raymond : 06.28.32.84.20